

CONCOURS

Maisons illuminées de Noël

Privilégiez
les
éclairages peu
énergivores

Lots
à gagner

**Inscriptions
jusqu'au 9 décembre**

Règlement et bulletin d'inscription du concours sur www.noyelleslesvermelles.fr



Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Noyelles-les-Vermelles organise un concours des illuminations de Noël. L'éclairage municipal de Noël sera limité dans sa durée, nous vous invitons à faire de même et à maximiser les éclairages peu énergivores.

Article 2 : Objet du concours

Le concours des illuminations a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse. Il a pour objet de sélectionner et récompenser l'investissement et l'implication des noyellois dans la décoration de leur maison ou balcon d'appartement. Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser l'illumination de maisons individuelles, de jardins ou de balcons sur le territoire de la commune et visibles de la voie publique.

Article 3 : conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de Noyelles-les-Vermelles. Les membres du jury, élus de la commission cadre de vie et les membres du conseil municipal sont exclus du concours. Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations doivent donc être visibles de la voie publique. Les Noyellois désirant participer au concours doivent retourner le coupon d'inscription ci-dessous à la mairie - avenue de Paris- 62980 Noyelles-les-Vermelles au plus tard à la date indiquée sur le coupon.

Article 4 : Date du concours

Pour être jugés les lieux doivent être illuminés du 14 décembre 2022 au 2 janvier 2023.

Article 5 : Catégorie du concours

- les maisons avec jardin
- les façades et balcons

Sous réserve d'un nombre suffisant de participants par catégorie. Le jury se réserve le droit de modifier la catégorie dans laquelle le participant concours

Article 6 : Critères de jugement et notation

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- qualité : effet d'ensemble des illuminations et décorations
- sens artistique : harmonie entre les illuminations et les décorations, la créativité et l'originalité des décors
- **économie d'énergie** : l'utilisation d'ampoules et guirlandes leds à faible consommation, de décors fluorescents à énergie solaire... est particulièrement encouragée

Article 7: Responsabilité et sécurité

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 8 : Droit à l'image

Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donnés aux organisateurs de photographier des illuminations et décorations, d'utiliser les photos gratuitement et sur tous supports et à leur volonté, dans des documents audiovisuels, graphiques et autres outils de communication.

Article 9 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Talon à
conserver
par le
candidat



Cachet de la mairie

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER EN MAIRIE OU DANS LA BOÎTE-AUX-LETTRES DE LA MAIRIE AVANT LE 9 DÉCEMBRE

NOM _____ **PRÉNOM** _____

ADRESSE _____

62980 NOYELLES-LES-VERMELLES

PARTICPE AU CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES DE NOËL

E-MAIL :

TÉL :

À Noyelles le

SIGNATURE